

Appel à candidatures - Codev Métropole du Grand-Paris

Vous aspirez à faire entendre votre voix et à participer à l'élaboration des politiques publiques métropolitaines ? Vous êtes porteurs d'idées et de propositions pour l'avenir ? Devenez membre du Conseil de développement de la Métropole du Grand Paris (Codev). Vous avez jusqu'au 14 mai pour poser votre candidature en ligne.



INSCRIVEZ-VOUS EN LIGNE
du 7 avril au 14 mai 2021
www.metropolegrandparis.fr

Pour candidater
[rubrique " la Métropole et vous " > " je participe "](#)

Rejoignez le Conseil de développement de la métropole du Grand Paris pour

Imaginer

Les membres du Conseil de développement sont associés à l'élaboration et à l'évaluation des politiques métropolitaines (cadre de vie, aménagement, mobilité, environnement, logement...). Ils agissent également dans une démarche prospective qui questionne l'avenir de la Métropole.

Dialoguer

Le Conseil de développement est une instance consultative apolitique qui inscrit son action dans un dialogue bienveillant et respectueux des opinions de chacun. Ce n'est donc pas un lieu de contestation. Aucun élu n'est membre d'un conseil de développement.

Agir

Le Conseil de développement anime le débat public en lien avec les acteurs du territoire. Il s'appuie sur l'expertise citoyenne pour apporter une aide à la décision aux élus en émettant des avis, des préconisations et des propositions sur tous les sujets qui concernent le projet métropolitain et, plus largement, les enjeux de société.

Téléchargez le dossier de présentation d'appel à candidature :

Fichier
[La Métropole, c'est vous ! \(.pdf - 847.44 Ko\)](#)

Plus d'informations :

Conseil de développement de la Métropole du Grand Paris
15-19 avenue Pierre-Mendès-France 75013 Paris
codev@metropolegrandparis [dot] fr

Publié le 09 avril 2021